



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE DU PETIT BOIS**

COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

N° 2026-36

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « GRAMARI-PASSY - TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX » en date du 17 avril 2026 afin de réglementer la circulation sur la Route du Petit Bois pour lui permettre de procéder aux travaux de terrassement et raccordement ENEDIS d'une maison située au 142 Route du Petit Bois ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans la période comprise entre le 4 mai 2026 au 20 mai 2026 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route du Petit Bois depuis le carrefour formé par la Route du Petit Bois et le Chemin des Retornes jusqu'au numéro de voirie n° 180 Route du Petit Bois.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier. Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « GRAMARI-PASSY »**.

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché sur place par l'entreprise « GRAMARI-PASSY »**.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « GRAMARI-PASSY », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 20 avril 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 21/04/2026

Le Maire,



Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~DEMI-QUARTIER~~ ⁷⁴¹²⁰ - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr